

Rédigez Votre Propre Lettre Plus Fort qu'une Lettre-Type

Une lettre rédigée par vous-même a plus de poids qu'une lettre type que ajoutez et signez.

Nous vous facilitons la tâche pour rédiger votre propre lettre.

Veillez rédiger votre lettre comme suit :

1. Nous vous proposons un certain nombre de points que vous pouvez aborder avec vos propres mots. Choisissez ceux qui vous semblent importants et écrivez-les dans une lettre dans vos propres mots. Si vous avez une histoire de succès avec un produit de santé naturel, partagez-la. Consultez les points ci-dessous.
2. N'oubliez pas de demander des actions spécifiques. Rédigez ces cinq points avec vos propres mots et demandez à votre député de les soutenir :
 - a. L'abrogation des sections 500 à 504 du projet de loi C-47 ;
 - b. La cessation du recouvrement des coûts imposée aux entreprises de produits de santé naturels ;
 - c. Obtenir l'adoption de *la Charte de la liberté de la santé* ;
 - d. La cessation du Cadre de Soins Personnels "d'Autosoins", et
 - e. La déréglementation des produits de santé naturels.
3. De plus, s'il vous plait, terminez en ajoutant quelque chose de similaire à ce qui suit, mais dans vos propres mots :

J'attends votre réponse concernant les progrès que vous réaliserez sur les cinq points ci-dessus. Je partagerai votre réponse avec plusieurs citoyens qui me montreront les réponses de leurs députés. Si vous me répondez avec des points de discussion pré-écrits par Santé Canada, je saurai que vous ne travaillez pas pour moi.

4. Pensez à d'autres choses que vous souhaitez dire et incluez-les.
5. Signez votre lettre et ajoutez votre nom. Si vous souhaitez être rappelé, indiquez votre numéro de téléphone. Assurez-vous que votre adresse figure sur la lettre pour qu'ils puissent vous répondre.
6. **Imprimez une copie du Document de Discussion** que vous trouverez à l'adresse https://nhppa.org/?page_id=21833. Ensuite, agrafez votre lettre au Document de Discussion. Envoyez le Document de Discussion aux destinataires de votre lettre.
7. Plus vous enverrez votre lettre à de nombreux députés, plus grand sera l'impact. Ce serait formidable si vous pouviez l'envoyer à tous les députés.

Points importants :

Veillez lire le Document de Discussion pour comprendre les sujets.

- ! Vous avez le devoir, en tant que député, de protéger tous les Canadiens.
- ! Santé Canada réglemente excessivement les produits de santé naturels depuis des années. J'en ai assez.
- ! Je compte sur les produits de santé naturels pour [énumérez ce dont vous dépendez pour votre santé naturelle.
- ! Parlez de succès liés aux produits de santé naturels, qu'ils soient personnels ou dans votre entourage.
- ! Vous avez quatorze fois plus de chances d'être frappé par la foudre que d'être tué par un produit de santé naturel. Nous n'avons pas besoin de réglementations plus strictes. Je ne suis pas prêt(e) à renoncer à ma liberté d'accéder aux produits de santé naturels.
- ! De nombreux Canadiens dépendent des produits de santé naturels. Ils doivent être protégés.
- ! Nous allons perdre les produits de santé naturels et les praticiens qui en dépendent. À moins que les Canadiens ne s'impliquent pour l'empêcher, c'est la fin des soins de santé non pharmaceutiques.
- ! Les frais imposés pousseront les petites et moyennes entreprises et les praticiens des produits de santé naturels (« PSN ») à fermer leurs portes.
- ! Les nouveaux frais financeront de nouveaux programmes d'inspection/réglementation permanents qui alourdiront considérablement le fardeau réglementaire des entreprises de produits de santé naturels et des praticiens.
- ! Nous allons perdre les produits de santé naturels, les entreprises de produits de santé naturels et, à terme, les praticiens de santé naturelle.
- ! Les prix pour les consommateurs augmenteront, ce qui privera ceux qui ne peuvent plus se permettre ces produits.
- ! La censure de l'information médicale véridique augmentera, ce qui équivaut à retirer des produits. Si une personne ne peut pas se faire dire qu'un produit peut l'aider, le produit est efficacement retiré.
- ! Le retrait des produits de santé naturels et la censure de l'information véridique à leur sujet auront des conséquences négatives sur la santé.
- ! Les pouvoirs et les sanctions que nous avons combattus dans le projet de loi C-51 en 2008 ont été imposés à la communauté de la santé naturelle. Les amendes sont passées d'un maximum

de 5 000 \$ par infraction à 5 000 000 \$ par jour d'infraction. Les administrateurs, les dirigeants et les employés sont également personnellement responsables de ces amendes de 5 000 000 \$ par jour.

- ! Le Cadre d'Autosoins limitera les produits de santé naturels/les produits d'autosoins aux affections pour lesquelles une personne ne consulterait pas un professionnel de la santé agréé par une province. Cela réduira considérablement les conditions pour lesquelles les produits de santé naturels peuvent être approuvés. Il éliminera les produits professionnels.
- ! Le Cadre d'Autosoins éliminera la possibilité d'utiliser des preuves d'utilisation traditionnelle pour étayer les allégations d'efficacité. Cela entraînera la perte d'un grand nombre de produits de santé naturels.
- ! Les produits de santé naturels seront soumis aux mêmes normes de preuve de sécurité et d'efficacité que les médicaments en vente libre, ce qui entraînera la disparition d'un grand nombre de produits naturels.
- ! L'exemption relative à la composition sera très probablement supprimée.
- ! Le Comité permanent de la santé nous a dit comment réglementer les produits de santé naturels. Je veux que les recommandations du Comité permanent de la santé soient appliquées.
- ! Je suis en colère contre ce que fait Santé Canada.
- ! Je suis en colère que Santé Canada ait introduit des changements dans le projet de loi sur le budget pour imposer les pouvoirs et les sanctions de la loi Vanessa aux entreprises de produits de santé naturels.